

N/REF : 13/08/2026 12H10 C:265385 I:37388
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Jeudi 13/08/2026 à 12H10

POINT BAR

**31 RUE SERVAN
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 31 SERVAN
31 RUE SERVAN
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 23 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 31 SERVAN GRENOBLE
POINT BAR 04 76 14 91 28
MME POINTET

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION
STATIONNER SUR LA PLACE LIVRAISON

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 13/08/2026 A 19H15:
BOUCHON AU NIVEAU DE RACCORD DU LAVE VAISSELLE SUR LA COLONNE
DEBOUCHAGE DES CANALISATIONS ET POSE D'UN ELASTOMERE DN50 SUR COLONNE
PVC
PRESENCE IMPORTANTE DE LINGETTES
CONTROLE BON ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,75	H. Personnel + RIDGID K50 le 13/08	1	124,98		218,71
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Manchon elastomere	1	19,66		19,66
TOTAL H.T.					238,37
T.V.A. a 20,00%					47,67
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>286,04</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN